

## **AVIS IMPORTANTS**

# Communiqué des Évêques de Belgique après la décision du Conseil National de Sécurité du 15 avril 2020

16 avril 2020 par **Geert Lesage**



Les Évêques belges prennent note de la décision du Conseil National de Sécurité du 15 avril 2020 de prolonger jusqu'au 3 mai 2020, les mesures d'endiguement du coronavirus. Ils remercient le Gouvernement fédéral, les Gouvernements régionaux et les différentes équipes d'experts, pour la bonne gestion de la crise du coronavirus.

La décision du 15 avril 2020 notifie que toutes les mesures prises par les autorités civiles et religieuses concernant les célébrations religieuses ou activités ecclésiales sont maintenues

jusqu'au 3 mai 2020. Dès modification des mesures générales par un prochain Conseil National de Sécurité, le Conseil permanent de la Conférence des Évêques examinera avec les autorités civiles comment l'Église peut modifier ses mesures, en quels lieux et dans quelles conditions. Une nouvelle communication sur ce sujet suivra alors dès que possible.

Les Évêques mesurent le poids des mesures d'endiguement de la propagation du coronavirus sur la vie ecclésiale dans tous ses aspects. Sacrements, célébrations de prière, catéchèse, initiatives diaconales, initiatives de formation, visites à domicile, réunions et rencontres ne peuvent avoir lieu jusqu'à nouvel ordre ou seulement sous forme minimale, dans le respect des règles de sécurité. Nous rappelons que l'Arrêté Ministériel du 3 avril 2020 a précisé certains articles de l'Arrêté du 23 mars 2020. Sont autorisés : les funérailles religieuses à l'église mais uniquement en présence de 15 personnes maximum (sauf en Wallonie), dans le respect d'une distance de 1,5 mètre entre elles ; les mariages religieux, mais uniquement en présence des époux, de leurs témoins et du ministre du culte. Les Évêques demandent instamment que tous les collaborateurs respectent scrupuleusement les règles imposées. En même temps, ils invitent tous les collaborateurs à entretenir le contact avec leur communauté via des canaux sans risque, en particulier avec les malades, les personnes fragilisées ou isolées. Par ailleurs, il reste indispensable et possible de soutenir les 'personnes dans le besoin'.

Du fait de la prolongation des mesures, un certain nombre d'activités pastorales prévues généralement au printemps ou en mai, ne pourront pas avoir lieu. Nous avons déjà décidé que les premières communions et les confirmations seraient reportées jusqu'à l'année scolaire suivante. Mais nous pensons aussi aux pèlerinages, aux célébrations mariales ou aux rencontres de jeunes et les activités pastorales normalement prévues pendant les vacances d'été, à l'étranger ou non (comme les pèlerinages à Lourdes), auxquels participent aussi nombre de personnes âgées, malades ou souffrant d'un handicap. Nous conseillons aux organisateurs d'annuler ces activités à temps.

Enfin, les Évêques invitent les fidèles à envisager cette crise comme une opportunité et pas seulement comme un fléau. Chaque revers nous invite à réfléchir, nous lance de nouveaux défis et fait appel à notre créativité. Comme l'a dit le Pape François dans une interview : « *Il nous faut comprendre que notre trésor réside dans les petites choses. Les petits gestes de tendresse, d'affection et de compassion risquent de se perdre dans l'anonymat de la vie quotidienne, alors qu'ils sont cruciaux et essentiels. Ces détails de la vie quotidienne donnent un sens à la vie. Ils tissent un lien et une communication entre nous.* Et il a ajouté : *Mettons à profit ces jours difficiles !*

Les Évêques de Belgique

SIPI – Bruxelles, jeudi 16 avril 2020

## Report des confirmations et des premières communions (détail en pages 7 & 8)

# Semaine Sainte : toutes les célébrations religieuses publiques sont annulées

23 mars 2020 par [Geert Lesage](#)



## Directives des évêques de Belgique

La propagation du coronavirus contraint toutes les autorités et institutions publiques de notre pays à une extrême prudence. L'Église veut, elle aussi, endiguer la propagation de ce virus. **Les évêques de Belgique ont dès lors décidé de prolonger la suspension de toutes les célébrations religieuses publiques et ce jusqu'au 19 avril inclus.** Ces dernières reprendront lorsque les autorités tant civiles et qu'ecclésiastiques l'auront autorisé. Les évêques prennent ces mesures conformément aux adaptations possibles pour la célébration du temps pascal, telles que le Pape François les a proposées et données en exemple.

Tous les services liturgiques de la Semaine Sainte (5-12 avril 2020) sont suspendus. Chaque évêque peut établir une exception pour quelques lieux afin que les fidèles puissent suivre ces services à la radio, à la télévision ou en *livestream*. Seuls les collaborateurs nécessaires pour l'enregistrement de la célébration pourront se trouver dans l'église. Ils respecteront avec soin les règles de la 'distance sociale'.

Cette suspension s'applique à toutes les églises et chapelles où se célèbre publiquement le culte, y compris les chapelles ou lieux de prière des monastères, des institutions catholiques ou des lieux de pèlerinage. Elle s'applique également aux communautés non-catholiques qui font usage des églises ou des chapelles catholiques. Les communautés contemplatives ou monastiques célébreront la prière des heures et les offices de la Semaine Sainte en cercle fermé, sans hôtes, ni visiteurs.

L'information sur les services liturgiques diffusés à la radio, à la télévision ou en *livestream* pendant la Semaine Sainte sera disponible sur le site de Cathobel et de Kerknet ainsi que sur les sites diocésains ou vicariaux.

### 1. Dimanche des Rameaux

Bien qu'il n'y ait pas de célébrations publiques, quelques célébrations avec seulement quelques personnes sont prévues en vue des diffusions à la radio, à la télévision ou en *livestream*. Elles se dérouleront en cercle fermé et dans le respect de la distance de sécurité prescrite. Les rameaux bénits ne seront mis à disposition ni à l'intérieur ni à l'extérieur de l'église. Il y a pour cela une double raison. Une raison liturgique : ces rameaux font partie de la *liturgie* du dimanche des Rameaux. Une raison préventive : éviter tout rassemblement.

## **2. Messe chrismale**

La bénédiction des Saintes Huiles et la consécration du Saint Chrême (pour le baptême, la confirmation, l'ordination presbytérale et l'onction des malades) aura lieu en cercle fermé et sera présidée par l'évêque et quelques prêtres. Chaque évêque a également la possibilité de reporter la célébration de la messe chrismale jusqu'à l'autorisation de reprise des célébrations liturgiques publiques. Les Saintes Huiles seront distribuées après la pandémie selon les directives de chaque diocèse.

## **3. Jeudi Saint, Vendredi Saint, Veillée pascale et Pâques**

Seules les célébrations avec quelques personnes en vue de leur diffusion à la radio, à la télévision ou en streaming pourront avoir lieu. Elles se dérouleront en cercle fermé, dans le respect de la distance de sécurité prescrite.

En raison des mesures actuelles, le sacrement de réconciliation individuel ne pourra être conféré. Les évêques de Belgique autorisent les fidèles à reporter leur confession pascale à une date ultérieure. Ou, comme l'a récemment déclaré le Pape François au vu des circonstances exceptionnelles de cette année : *Oui, il est possible de recevoir le pardon de Dieu sans prêtre. Si tu ne trouves pas de prêtre pour te confesser, parle avec Dieu, il est ton Père, et dis-lui la vérité : 'Seigneur, j'ai commis le mal en ceci, en cela, ...' Demande-lui pardon de tout ton cœur avec l'acte de contrition et promets-lui : "Je me confesserai plus tard, mais pardonne-moi maintenant". Et tu reviendras immédiatement dans la grâce de Dieu.*

Comment célébrer Pâques sans confession ni communion, ou 'faire ses Pâques' cette année ? En faisant ce qui est possible : prier à la maison, seul ou en famille ; lire et méditer les lectures et les prières prévues pour la Semaine Sainte ; suivre une célébration liturgique à la radio, à la télévision ou en *livestream*.

## **4. Baptêmes d'adultes**

Cette année, les baptêmes d'adultes ne pourront avoir lieu ni la nuit, ni le jour de Pâques. Les évêques sont unis à tous ceux qui se préparent de longue date à leur baptême pour Pâques. Ils comprennent leur déception et leur demandent de la patience. Ils leur proposeront dès que possible une autre date ou une autre période pour leur baptême.

## **5. Baptêmes et mariages religieux**

Tous les baptêmes et mariages religieux sont reportés jusqu'à ce que ces célébrations soient à nouveau possibles. Les évêques prennent cette décision difficile, tout en partageant la déception de tous ceux qui avaient préparé avec soin et attendaient intensément leur mariage ou le baptême de leur enfant.

## **6. Confirmations et premières communions**

Les célébrations de la confirmation et de la première communion prévues jusqu'au 19 avril ne pourront malheureusement pas avoir lieu. C'est une décision grave dont nous mesurons pleinement l'impact pour les enfants et les jeunes concernés, pour leurs familles et pour la paroisse. En ce qui concerne les confirmations et premières communions prévues après le 19 avril, il est trop tôt en ce moment de prendre des décisions définitives. Les évêques communiqueront le plus tôt possible et dès que les mesures du gouvernement le permettront, les informations nécessaires.

## **7. Ouverture des églises**

Sauf décision contraire de la commune, les églises restent ouvertes pour la prière individuelle et le recueillement quand c'est possible. L'église, en tant qu'espace public, est bien évidemment soumise aux mesures gouvernementales, dont la distance de sécurité.

## **8. Campagnes de Carême *Entraide et Fraternité et Broederlijk Delen***

Les campagnes annuelles de Carême des deux organisations liées à l'Église ne sont quant à elles *pas* suspendues. Seules les collectes ecclésiales en liquide ne pourront avoir lieu. Les évêques appellent les fidèles à poursuivre la solidarité avec les populations et les pays dans le besoin et à effectuer leur don annuel par virement bancaire. Pour Entraide et Fraternité via le compte BE68 0000 0000 3434 et pour Broederlijk Delen via le compte BE12 0000 0000 9292.

## **9. Les cloches de remerciement et d'espérance**

Les évêques s'associent à toutes les marques de gratitude et d'estime de la population envers ceux qui s'investissent dans la lutte contre le coronavirus : médecins, infirmières et infirmiers, services de police et d'urgence, décideurs politiques et leurs administrations. Les paroisses qui le souhaitent peuvent bien sûr s'associer à ceux qui applaudissent le soir les personnes engagées dans la lutte contre le coronavirus. Elles peuvent mettre par exemple une bougie devant la fenêtre ou faire sonner les cloches (de préférence les cloches de l'angélus à celles des fêtes).

## **10. Médias**

Les diocèses restent autant que possible en contact avec l'ensemble des croyants, aussi bien au plan national qu'au plan diocésain, par le biais de messages vidéo ou *en livestream*. Vous trouverez les liens utiles et les aperçus sur les pages interdiocésaines et diocésaines de *Cathobel* ou de *Kerknet*. La RTBF et la VRT essayent de poursuivre la diffusion, le dimanche, des célébrations eucharistiques à la radio et à la télévision. RCF, KTO, France 2, Radio Maria et NPO Nederland diffusent également des célébrations religieuses. Les évêques de Belgique  
*SIFI – Bruxelles, lundi 23 mars 2020*

S'il y a des demandes de funérailles, baptêmes ou autres, elles doivent être transmises à l'Abbé Michel Gaillard, soit par mail ([m.gaillard@scarlet.be](mailto:m.gaillard@scarlet.be)) ou par téléphone au 0496.44.20.34

- Formations spirituelles : voir le site du centre spirituel de Notre Dame de la Justice ([www.ndjrhode.be](http://www.ndjrhode.be)) avenue Pré aux Bois, 9 à 1640 Rhode-Saint-Genèse
- Site de l'Église Catholique en Belgique : <https://www.cathobel.be>

## Catéchèse et messe des familles

	Catéchèse	Messe des familles	Autre/Commentaire
<b>2019</b>			
23 septembre			Réunion des parents 20.15, à la cure
29 septembre	9.30 – 11.00	11.00	
13 octobre	9.30 – 11.00	11.00	
17 novembre	9.30 – 11.00	11.00	
15 décembre	9.30 – 11.00	11.00	
18 décembre	Veillée de Noël pour les enfants	14.00 – 17.30	À la cure (info : <a href="mailto:jmj.fontaine@gmail.com">jmj.fontaine@gmail.com</a> tél : 023805517)
24 décembre		19.00	Veillée de Noël
<b>2020</b>			
12 janvier	9.30 – 11.00	11.00	
2 février	9.30 – 11.00	11.00	
22 mars	9.30 – 11.00	11.00	<b>CELEBRATION SUPPRIMEE</b>
9 avril (jeudi)			Jeudi Saint <b>CELEBRATION SUPPRIMEE</b>
11 avril (samedi)			Veillée Pascale <b>CELEBRATION SUPPRIMEE</b>

10 mai	<del>12.00-17.00</del>		Après-midi de « retraite » pour le groupe de première communion  SUPRIME
17 mai	9.30-11.00	11.00	Première-Communion  REPORTÉES A L'ANNEE PROCHAINE
21 juin	9.30-11.00	11.00	Avec un verre de l'amitié à la fin de la messe

NB : pour les confirmands, qui rejoignent les groupes de Rhode St Genèse : date de la Profession de Foi : le samedi 9 mai 2020 à 18 heures et date de la Confirmation : le samedi 16 mai à 14 heures à ND Cause de Notre Joie **POSTPOSE A SEPTEMBRE OU OCTOBRE**

## Report des confirmations et des premières communions

30 mars 2020 par Redaction



Face à l'épidémie du **coronavirus** Covid-19, la Conférence épiscopale se veut d'une extrême prudence. Raison pour laquelle les évêques belges ont donc décidé le 30 mars 2020, que les célébrations de confirmation et des premières **communions** prévues entre Pâques et la Pentecôte n'auront pas lieu à la date prévue.

En pratique, les **confirmations** sont reportées aux mois de septembre ou d'octobre. Les premières communions sont reportées à la prochaine année scolaire. Chaque diocèse proposera des dispositions en fonction de sa situation spécifique et en assurera la communication.

*« Les raisons de ce report sont évidentes. Même en cas d'assouplissement des mesures actuelles, le gouvernement ne permettra pas les célébrations religieuses avec une assistance nombreuse composée de familles et de générations différentes (dont des grands-parents), ne tenant pas compte non plus du vécu récent de ces familles avec le coronavirus »,* écrivent les évêques. Ils rappellent que les enfants devront tout mettre en œuvre pour la réussite de leur année scolaire le dernier mois de celle-ci, *« en particulier les futurs confirmands de 6<sup>e</sup> année primaire en vue de leur qualification pour les humanités. En ce sens, l'organisation des confirmations en juin n'est pas opportune. »*

Et de conclure: *« Même si les paroisses ou les catéchistes ne peuvent actuellement plus organiser de réunions, nous leur demandons de garder contact avec les enfants et les jeunes qui préparent leur première communion ou leur confirmation par courrier, par email, par streaming ou par téléphone par exemple. Dès la fixation d'une nouvelle date, ils adapteront leurs réunions en fonction de celle-ci. ».*

Les membres de la Conférence épiscopale terminent leur communiqué en remerciant tous ceux qui travaillent à une communication optimale avec les enfants et les jeunes qui se préparent à la première communion ou à la confirmation, qui les aident à comprendre cette décision difficile et à effectuer sereinement le passage vers une nouvelle date.